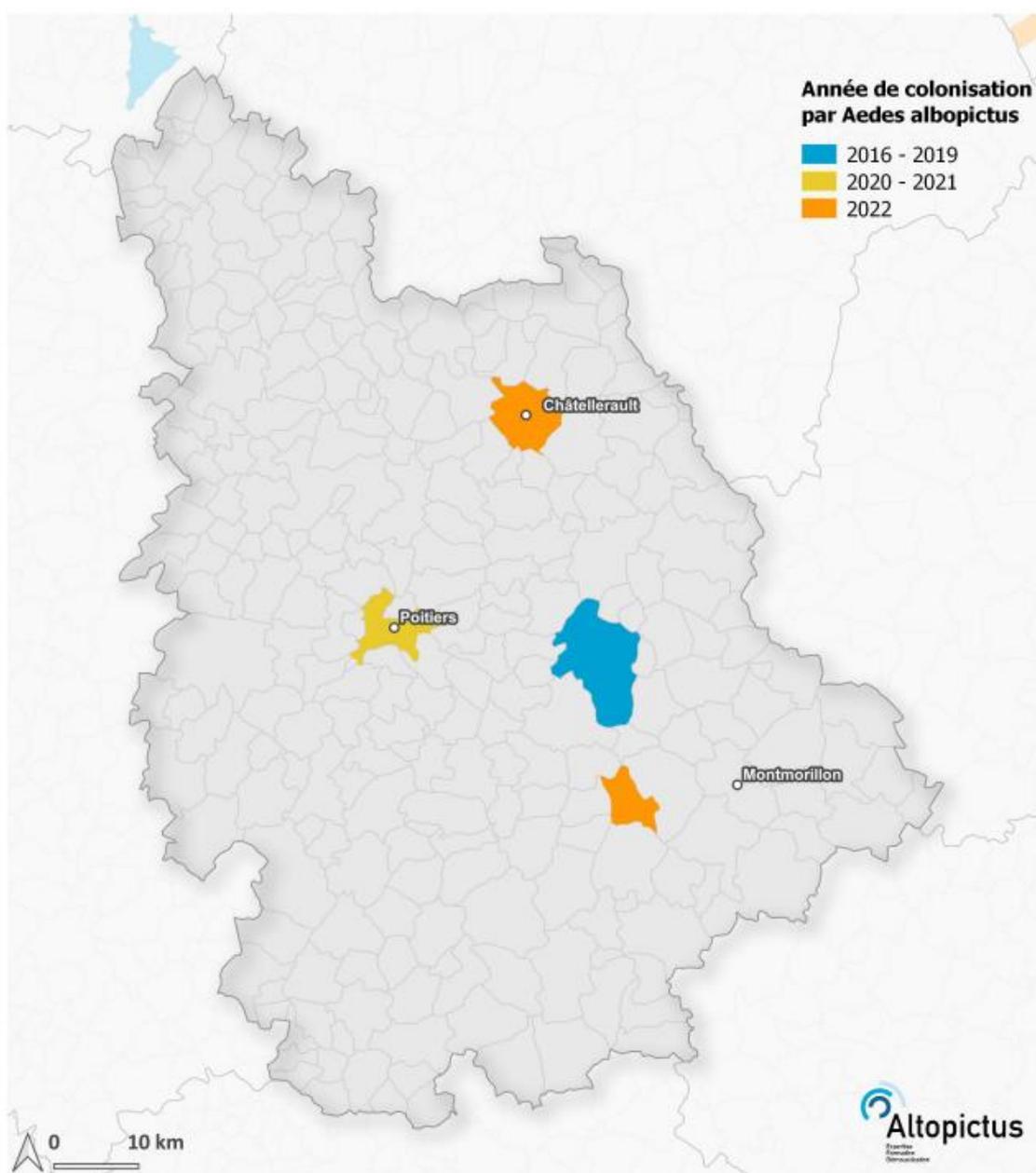




Point de situation dans la Vienne Point presse du 86

Evolution de l'implantation du moustique tigre dans la Vienne

Depuis 2020, la Vienne est classée en département colonisé, du fait d'une implantation confirmée sur Chauvigny en 2019, à Poitiers en 2020, et à Châtelleraut et Lussac-les-Châteaux en 2022.



En 2022, 5 communes ont fait l'objet de détections ponctuelles du moustique tigre : **Chasseneuil-du-Poitou, Montmorillon, Roches-Prémarie-Andillé, Saint-Benoît et Vivonne.**

Situation épidémiologique 2021-2022 dans le département de la Vienne (chiffres : Santé publique France, Mai 2022)

L'ARS surveille, avec Santé Publique France, les cas humains de dengue, chikungunya et Zika (via le système de déclaration obligatoire).

Dans le département de la Vienne, **4 cas de dengue ont été signalés (3 en 2021 et 1 en 2022)**. Ces cas ont donné lieu à **6 enquêtes entomologiques** autour des lieux fréquentés par ces cas. La présence du moustique n'ayant pas été constatée sur ces sites, aucun traitement de lutte anti-vectorielle n'a été nécessaire.

Comme les années précédentes, l'ARS assurera au printemps 2023 **l'information et la sensibilisation des praticiens déclarants** potentiels du département (médecins généralistes et hospitaliers, pédiatres et laboratoires de biologie médicale).

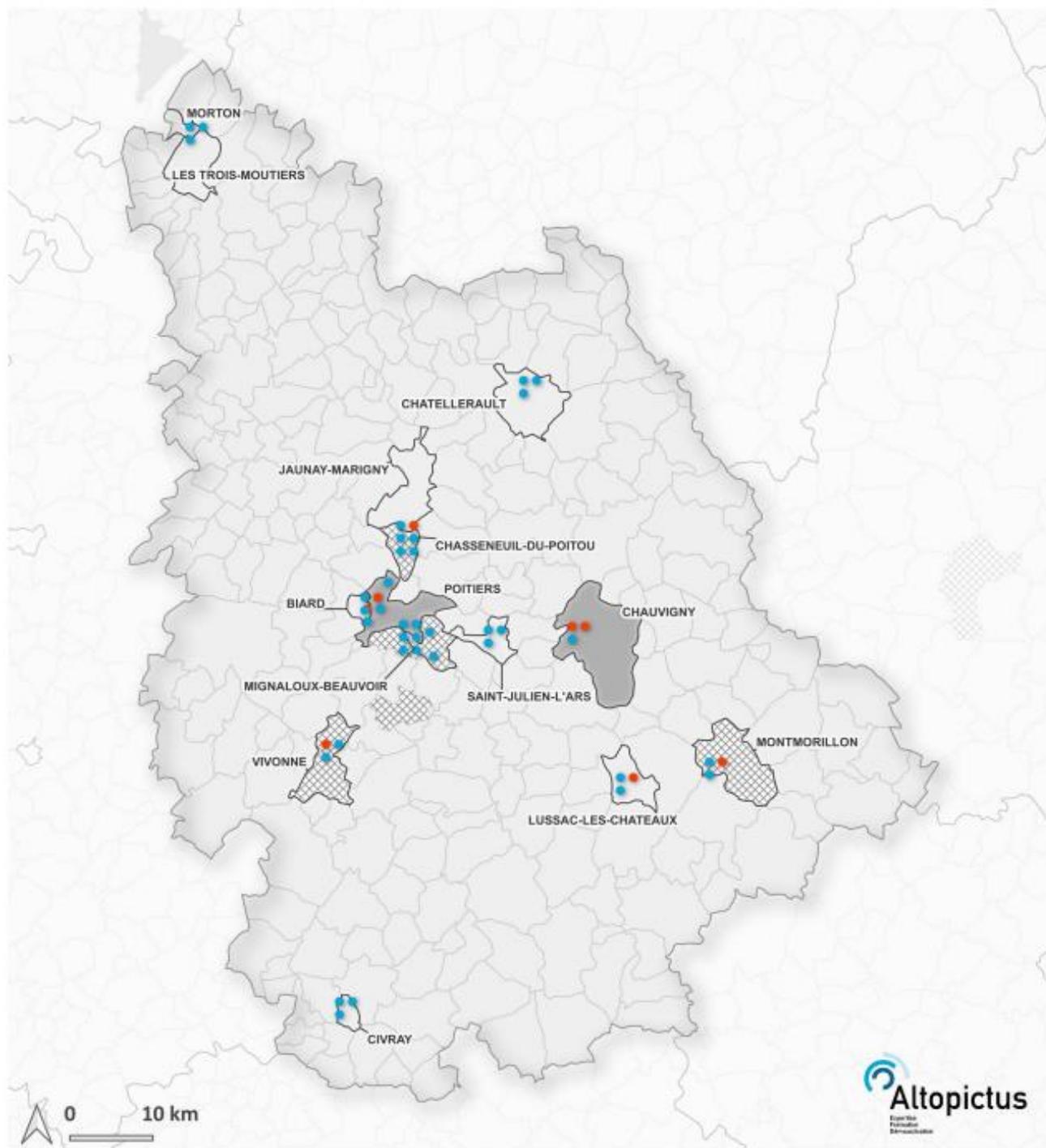
Le nombre de cas importé est toujours fortement corrélé à la situation épidémique dans le monde et peut varier de manière importante d'une année sur l'autre.

Organisation de la surveillance du moustique tigre et des cas d'arboviroses dans la Vienne

L'ARS assure également la surveillance du moustique tigre et les démoustications autour des cas humains si nécessaire. Dans le territoire de la Vienne, **Altopictus et Qalyse sont les opérateurs privés en charge de cette mission** de surveillance du moustique et de la réalisation des enquêtes et traitements parfois nécessaires autour des cas, dans le cadre d'un marché passé avec l'ARS.

Dans la Vienne, la surveillance en 2022 s'est traduite par le déploiement d'un **réseau de 45 pièges pondoirs** par ces opérateurs pendant la saison active du moustique, allant de mai à novembre. En 2023, le réseau est constitué de **45 pièges**, positionnés sur :

- 9 communes (3 pièges par commune, excepté Poitiers qui en possède 6) : Poitiers, Saint Julien l'Ars, Vivonne, Roches-Prémarie-Andillé, Montmorillon, Mignaloux-Beauvoir, Saint-Benoît, Civray et Lusignan
- Un point d'entrée au sens du RSI du département : l'aéroport de Poitiers-Biard (3 pièges)
- 2 établissements de santé (3 pièges par site) : CHU de Poitiers et CH de Châtellerauld
- 2 sites touristiques : le Futuroscope (3 pièges) et Center Parcs (3 pièges)



Statut des communes

-  Non colonisée par *Ae. albopictus*
-  Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
-  Colonisée par *Ae. albopictus*
-  Surveillée par pièges pondoirs

Résultats des relevés de pièges

-  Piège toujours négatif en 2022
-  Piège au moins une fois positif en 2022
-  Piège sans aucun résultat en 2022

Résultats de la surveillance par pièges pondoirs en 2022 dans le département
(Sources : QUALYSE – Réalisation : ALTOPICTUS)

Situation et lutte contre le moustique tigre Dans la Vienne



La surveillance du moustique est également réalisée grâce au dispositif de veille citoyenne (<https://signalement-moustique.anses.fr>). Dans la Vienne, **32 signalements de particuliers** ont été investigués depuis 2021 (12 en 2021 et 20 en 2022). 6 de ces signalements expertisés par Qualyse correspondaient à *Aedes albopictus* (provenant de cinq communes : Montmorillon, Saint-Benoît, Châtelleraut, Lussac-les-Châteaux et Roches-Prémarie-Andillé).

En 2022, plusieurs actions ont été mises en place sur le territoire de la Vienne :

- **Réunion de sensibilisation** à la mairie de Chasseneuil-du-Poitou avec la présence du Futuroscope suite à la détection de la présence du moustique tigre sur un parking en face du parc d'attraction. La commune n'a pas été classée comme colonisée compte tenu du positionnement particulier du piège.
- **Intervention « choc » de primo-infestation sur Lussac-les-châteaux** avec une bonne probabilité d'éradication (sans garantie) de la population de moustique tigre du 25 au 26 Avril 2022. Opération de porte-à-porte sur 2 jours avec information préalable des habitants.

En 2023, plusieurs actions ont été mises en place depuis le début de l'année :

- **Formation à l'aéroport de Poitiers/Biard**, point d'entrée du territoire au sens du règlement sanitaire international, avec la présence du gestionnaire de l'aéroport et des communes de Poitiers et Biard.
- **Formation des référents communaux** à la mairie de Saint-Benoît, de Montmorillon et de Châtelleraut
- **Intervention « choc » de primo-infestation sur Montmorillon** avec une bonne probabilité d'éradication (sans garantie) de la population de moustique tigre le 19 avril 2023. Opération de porte-à-porte sur 1 jour avec information préalable des habitants.
- **Réunion de sensibilisation** à la mairie de Roches-Prémarie-Andillé avec la présence des communes de Roches-Prémarie-Andillé et de Vivonne

Chiffres clés sur les enjeux et la situation dans la Vienne

Surveillance du moustique dans la Vienne en 2021-2022 :

- **45 pièges pondoirs** répartis sur le département
- **32 signalements citoyens** reçus et expertisés, via la veille citoyenne
- **2 communes colonisées en 2022 : Châtelleraut et Lussac-les-Châteaux** (en plus de Chauvigny en 2019 et Poitiers en 2020)

Surveillance épidémiologique dans la Vienne en 2021-2022 :

- **4 cas importés** de Dengue déclarés
- **6 enquêtes** réalisées sur les lieux fréquentés par les cas, n'ayant pas révélé la présence du moustique et donc pas nécessité de traitement.

Perspectives 2023 :

Maintien de la surveillance renforcée et « **Chasse aux gîtes** » avec **1 opération de porte à porte**, en binôme collectivité/opérateur programmée dès ce début de printemps 2023 à **Montmorillon pour une intervention « choc »**, réalisée le 19 avril 2023.

Réunion de sensibilisation des communes de Roches-Prémarie-Andillé et Vivonne, **formations des référents communaux** des communes de Saint-Benoît, de Montmorillon et de Châtelleraut, **formation gestionnaire** à l'aéroport de Poitiers/Biard dès le début de l'année 2023.



Contact presse

**Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine**

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr